

construction et à l'équipement du chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, jusqu'au 31 décembre dernier ? Quelle est la longueur totale de la nouvelle ligne ? Quelle est la distance entre Oxford et New-Glasgow par la nouvelle ligne ? Quelle est la distance entre Oxford et New-Glasgow par l'ancienne ligne de l'Intercolonial ?

Sir JOHN A. MACDONALD : La somme totale dépensée au 31 décembre 1889 est de \$1,543,831.27. La longueur totale du nouveau chemin est de : ligne principale, 67.60 milles ; Pugwash, 4.75 milles ; total, 72.35 milles. La distance d'Oxford à New-Glasgow par la nouvelle voie, est de 82.40 milles. Distance entre Oxford et New-Glasgow, par l'ancienne voie ; 89 milles.

CANAL DE BEAUHARNOIS.

M. BERGERON : Est-ce l'intention du gouvernement d'élargir et creuser le canal de Beauharnois, cette année ? Si non, quand ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Le gouvernement est à étudier en ce moment toute la question de l'élargissement et du creusement des canaux du Saint-Laurent.

LES FRÈRES LEBOURDAIS.

M. BERNIER (pour M. CASGRAIN) : Le gouvernement sait-il de source officielle si la sentence portée contre les deux frères Lebourdais dont le procès a été instruit en Ecosse, l'an dernier, a été remise en tout ou en partie ? Si oui, quelle est la nature des informations reçues, et quand l'emprisonnement des condamnés cessera-t-il ?

Sir JOHN THOMPSON : Le 3 juin, le bureau colonial a transmis au haut commissaire du Canada, une communication en contenant une autre du secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, en date du 14 mai 1889 et disant qu'après avoir minutieusement étudié l'affaire, le secrétaire n'a rien trouvé de nature à justifier l'allégation de la pétition disant qu'un déni de justice avait été commis ; mais que, prenant en considération toutes les circonstances de l'affaire, il était prêt à recommander que les prisonniers fussent remis en liberté à l'expiration d'un an à compter du 10 mai dernier.

FRONTIÈRE ENTRE LE CANADA ET L'ALASKA.

M. TROW, (pour M. CHARLTON) : Quel progrès a été fait dans la délimitation de la frontière entre l'Alaska et le Canada ? Prévoit-on quelque difficulté dans le règlement de cette question ?

M. DEWDNEY : Il n'est pas probable que des difficultés surgissent à l'occasion de la délimitation de la frontière entre l'Alaska et le Canada. Cette frontière est déterminée par le traité de 1825, connu sous le nom de traité de Saint-Petersbourg. Il sera probablement nécessaire de délimiter la frontière, du moins à quelques endroits, au moyen d'arpentages. Bien que le gouvernement canadien ait fait part de son intention de se joindre aux Etats-Unis pour faire exécuter ces arpentages, le gouvernement de Washington n'a encore rien fait dans ce sens, autant, du moins, que ce gouvernement en est informé.

DROITS DE DOUANES.

M. PATERSON (Brant) : 1° Sur quel chiffre de la population s'est-on basé pour supputer le montant

de droits de douanes payé par tête (tableau 7 des tableaux du commerce et de la navigation pour 1889) pour chacune des années de 1880 à 1887 ?

2° Sur quelles données s'est-on appuyé pour calculer le chiffre de la population pour les années 1887, 1888 et 1889, tel qu'il est donné dans le dit tableau ?

3° A-t-on suivi la même règle pour calculer la population pour les années 1880 à 1887, ainsi que pour les années 1887 à 1889 ?

M. BOWELL : Les chiffres dont on s'est servi de 1871 à 1880 pour les calculs dans la 3me colonne du N° 7 des tableaux du commerce et de la navigation, sont ceux fournis par le recensement de 1871, plus 113,508, qui est la population approximative de la Colombie Anglaise, du Manitoba et des T. N. O. De 1881 à 1886, les chiffres ont été fournis tous les ans au ministère des douanes par le ministère de l'agriculture, et étaient basés, m'informe-t-on, sur le recensement de 1881, en y ajoutant chaque année une augmentation proportionnelle à celle qui avait été constatée entre 1871 et 1881. Depuis la publication du résumé statistique, en 1886, on y a introduit un tableau donnant la population approximative pour l'année, et les chiffres, dans ce résumé pour 1887 et 1888, diffèrent de ceux qui ont été publiés dans les tableaux du commerce et de la navigation, car ces derniers sont calculés pour jusqu'au 4 avril (date du recensement) pendant que le premier est pour jusqu'à la fin de l'exercice finissant le 30 juin.

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE.

M. DICKINSON : Le gouvernement se propose-t-il de présenter, au cours de cette session, une mesure législative pour réglementer les sociétés de bienfaisance ?

M. FOSTER : Le gouvernement ne se propose pas de déposer cette année une mesure législative pour réglementer les sociétés de bienfaisance.

L'ACTE DES BIENS DES JÉSUITES.

M. MILLS (Bothwell) : Avant que nous ayons fini les interpellations, je désire demander au ministre de la justice, si, parmi les documents demandés par l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien) se trouve la correspondance échangée avec M. Graham, du Star, et, dans le cas où elle ne serait pas incluse, si le gouvernement est disposé à déposer le mémoire ou lettre du ministre de la justice à M. Graham, en même temps que l'autre correspondance.

Sir JOHN THOMPSON : Je crois que la première motion ne comprend pas ces papiers, mais il ne saurait y avoir d'objection à leur production.

M. MILLS (Bothwell) : Il serait très désirable que nous les eussions tous.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ils seront déposés.

LA CIRCULATION MONÉTAIRE.

M. CASEY : Je propose—

Que le gouvernement devrait émettre tout le papier monnaie, ou garantir la validité absolue de tout le papier monnaie, émis ou en circulation comme argent, en prenant des sûretés équivalentes dans le dernier cas, et faire de ce papier ainsi garanti une monnaie légale, quel qu'il soit, émis par le gouvernement lui-même ou par des banques.

J'espère que la chambre me permettra de faire les quelques changements que renferme la phraseologie de la motion que je viens de lire, et qui diffère peu de la motion telle qu'inscrite à l'ordre du jour.